



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation

28 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 13

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauveur dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

Présents : Mesdames DAILLUT Marina, BASLÉ Nathalie, DELPECH Estelle, ROQUES Sandrine, Messieurs PETIT Philippe, IANNELLI Ermanno, BELLANCA Nicolas, LAPEYRE Bernard, FRANCOU Didier, Olivier CORACIN, PICHON Géraud, BRACHET Philippe (arrivé à 20h40) et TURLAN Arnaud (arrivé à 20h40),

Absents excusés : Monsieur CHANIER Cédric et Madame JOUCLA Valérie,

Absents : Mesdames NOUYERS Catherine et QUERCY Corinne,

Pouvoir : Madame DUFRENE Estelle donne pouvoir à Monsieur PETIT Philippe.

ORDRE DU JOUR du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025

Délibérations :

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES :

Tirage au sort des jurés d'assises 2026 - Commune de Saint-Sauveur

FINANCES :

Budget principal : affectation du résultat 2024

Vote des taux de fiscalité pour 2025

Approbation et vote du budget primitif communal 2025

Approbation et vote du budget annexe lotissement communal 2025

Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Estelle DELPECH a été nommée secrétaire de séance.

Y assistent également : Monsieur Jean-Charles PIDOU, Directeur Général des Services (DGS)

Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le PV du conseil Municipal du 27 mars 2025.

Résultat du vote	
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	12

Délibération 2025-04-01

9.1 Autres compétences des communes

Objet : Tirage au sort jurés d'assises

En application de la procédure pénale il appartient à la commune de procéder au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises.

Le nombre des jurés est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population à raison d'un juré pour mille trois cents habitants.

Pour chaque commune, le maire tire au sort un nombre de noms triple de celui du nombre de jurés.

Dans le tableau annexe de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2025, portant sur l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises de la Haute Garonne, le nombre de jurés pour la commune de Saint-Sauveur est de deux jurés. Aussi, la commune doit donc tirer au sort six personnes.

Considérant que la loi n'a pas précisé les modalités pratiques du tirage au sort, il sera effectué d'une part par le doyen d'âge du conseil municipal et d'autre part par son benjamin, en se référant à la liste électorale à jour au 10 avril 2025, comme suit :

- 1) L'ainé choisira une page parmi toute la liste ;
- 2) Le plus jeune, un numéro de ligne sur la page désignée.
- 3) Ce schéma sera répété six fois.

Numéro de page	Numéro de ligne	Nom/Prénom
152	7	SCHILLACI Marylène
89	3	HEUZE Samantha
169	8	ZANDONA Sonia
73	6	FRANÇOIS Alex
104	3	LEVALLOIS Edouard
95	1	KARED Sophia

Après avoir procédé au tirage au sort, le conseil municipal,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la tenue du tirage au sort des jurés d'assises 2026 ;

Délibération 2025-04-02

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget Principal : affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de Madame Christine CADRET, comptable public, pour l'adoption du CFU ;

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **608 561,53 €**

BUDGET COMMUNAL 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	160 151,38 €
B Résultat antérieur reporté	448 410,15 €
C Résultat à affecter (A+B) – Hors reste à réaliser	608 561,53 €

Résultat d'investissement

D Solde d'exécution d'investissement	187 980,62 €
E Report Antérieur 2023	699 215,49 €
F Restes à réaliser en dépenses	199 474,85 €
G Restes à réaliser en recettes	41 851,18 €
H Résultat cumulé investissement (D+E-F+G)	729 572,44 €
Résultat cumulé investissement hors RAR (D+E)	887 196.11 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

Résultat du vote	
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	14

✓ **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en investissement R 1068 : **0,00 €**

Report en fonctionnement R 002 : **608 561.53 €**

Délibération 2025-04-03

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Vote des taux de fiscalité pour 2025

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives, soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune de Saint-Sauveur est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est précisé que ces augmentations sont devenues nécessaires compte tenu de la forte augmentation des charges de fonctionnement consécutive au coût de l'énergie, des services supplémentaires rendus à la population et des baisses des dotations de l'Etat.

Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il est proposé au Conseil municipal de faire évoluer les taux applicables en 2025 à savoir :

Taxes	Taux	Bases prévisionnelles	Produits référence
Taxe foncière bâtie (TFB)	37,40 %	2 808 000	1 050 192 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	62,93 %	34 400	21 648 €
Taxe d'habitation (TH)	17,54 %	47 000	8 244 €
Total			1 080 084 €
	Coefficient correcteur		-108 926 €
	Produit prévisionnel fiscalité		971 158 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Résultat du vote	
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	14

✓ **DECIDE** pour l'année 2025 de faire évoluer les taux des impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,40 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,93 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 17,54 %

Délibération 2025-04-04

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation et vote du budget primitif communal 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif communal pour l'exercice 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
011	Charges à caractère général	780 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 350 000,00 €
014	Atténuations de produits	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	428 630,00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 589 530,00 €
66	Charges financières	19 292,22 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	154 294,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 613 322,22 €
023	Virement à la section d'investissement	548 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 777,78 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		723 777,78 €
TOTAL		3 337 100,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
013	Atténuations de charges	11 591,47 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	192 820,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 069 055,00 €
731	Fiscalité locale	1 003 465,00 €
74	Dotations, subventions et participations	423 264,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00 €
Total des recettes de gestion courante		2 704 195,47 €
76	Produits financiers	120,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 704 315,47 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 223,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		24 223,00 €
TOTAL		2 728 538,47 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé	608 561,53 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		3 337 100,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Proposition 2025	Total
20	Immobilisations incorporelles	20 455,50 €	46 544,50 €	67 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées		648 748,00 €	648 748,00 €
21	Immobilisations corporelles		602 000,00 €	602 000,00 €
23	Immobilisations en cours	179 019,35 €	40 980,65 €	220 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		199 474,85 €	1 338 273,15 €	1 537 748,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		165 529,00 €	165 529,00 €
Total des dépenses financières			165 529,00 €	165 529,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		199 474,85 €	1 503 802,15 €	1 703 277,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		24 223,00 €	24 223,00 €
041	Opérations patrimoniales		60 500,00 €	60 500,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement			84 723,00 €	84 723,00 €
TOTAL		199 474,85 €	1 588 525,15 €	1 788 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
13	Subventions d'investissement	52 000,00 €
Total des recettes d'équipement		52 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 526,11 €
Total des recettes financières		64 526,11 €
Total des recettes réelles d'investissement		116 526,11 €
021	Virement de la section de fonctionnement	548 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	175 777,78 €
041	Opérations patrimoniales	60 500,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		784 277,78 €
TOTAL		900 803,89 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	887 196,11 €
Total des recettes d'investissement cumulées		1 788 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Résultat du vote	
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	14

- ✓ **ADOpte** le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

Délibération 2025-04-05

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation et vote du Budget annexe lotissement communal 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget annexe lotissement communal pour l'exercice 2025, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
011	Charges à caractère général	17 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		17 500,00 €
66	Charges financières	5 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques	0,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		22 800,00 €
023	Virement à la section d'investissement	181 052,14 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	665 049,51 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	5 300,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		851 401,65 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		874 201,65 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00 €
731	Fiscalité locale	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	67 667,51 €
75	Autres produits de gestion courante	636,00 €
Total des recettes de gestion courante		68 303,51 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		68 303,51 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	687 849,51 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	5 300,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		693 149,51 €
TOTAL		761 453,02 €
R 002	Résultat reporté ou anticipé	112 748,63 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		874 201,65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Proposition 2025	Total
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
Total des dépenses d'équipement				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	81 878,00 €	81 878,00 €
Total des dépenses financières		0,00 €	81 878,00 €	81 878,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00 €	81 878,00 €	81 878,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	687 849,51 €	687 849,51 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	687 849,51 €	687 849,51 €
D 001	Résultat reporté ou anticipé		76 374,14 €	76 374,14 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		0,00 €	846 101,65 €	846 101,65 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
13	Subventions d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'équipement		0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	181 052,14 €
040	Opérations d'ordre entre sections	665 049,51 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		846 101,65 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €
Total des recettes d'investissement cumulées		846 101,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Résultat du vote	
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	14

- ✓ **ADOpte** le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

Délibération 2025-04-06

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose les activités du Centre Communal d'Action Sociale.

Le centre communal d'action sociale ne bénéficiant pas de fonds propres dans le projet de budget primitif 2025, il est nécessaire que la commune de Saint-Sauveur attribue une subvention d'équilibre à hauteur de 40 000 €.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Résultat du vote	
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	14

- ✓ **DECIDE** d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'année 2025

Informations et questions diverses

- ✓ Echanges sur l'inauguration du Complexe Sportif, prévue le samedi 28 juin 2025.

La séance est levée 21h20

Secrétaire de séance : Madame Estelle DELPECH

Le Maire,
Philippe PETIT

